** CONDITIONS GÉNÉRALES**

**Westwod Sport Santé**

**1. PRÉAMBULE**

Les présentes Conditions Générales (ci-après les CG) régissent les conditions de souscription et d’utilisation des différents abonnements et formules de forfait multi-cours ou cours à l’unité proposés par WESTWOD Sport Santé, représentée par Monsieur Grégory Savonnet, SIRET 537 557 704 000 21 .

Les présentes conditions générales s’appliquent au Client et à l’Abonné.

Les Parties au Contrat d’abonnement sont (1) le bénéficiaire de l’abonnement ci-après l’Abonné, (2) le Payeur, s’il est différent de l’Abonné, qui est dans ce cas responsable du paiement de l’abonnement et (3) Westwod Sport Santé, qui propose l’Abonnement, ci-après Westwod ou le Centre.

Le Client (4) est la personne qui participe à un cours, ou bénéficie d’une prestation, en ayant opté pour un règlement grâce aux formules de séances collectives ou individuelles à la carte (à l’unité ou au forfait) ci-après le Client.

Tout adhérent mineur devra justifier d’une autorisation parentale pour son inscription.

Cette autorisation sera remise en mains propres ou adressée par mail accompagnée de la copie de la pièce d’identité du représentant légal du mineur.

La signature des CG par l’Abonné/le Client et le Payeur emporte acceptation sans réserve des présentes.

**2. ATTESTATION MÉDICALE/NON CONTRE-INDICATION**

Ayant complété le formulaire de dispense médicale de Westwod, l’Abonné/le Client atteste que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d’utiliser les services, les activités, le matériel et les installations proposées par le Centre, dont il reconnaît avoir une parfaite connaissance.

La production d’un certificat médical est obligatoire pour l’Abonné.

Le Client sera dans l’obligation de fournir un certificat médical si Westwod le demande en fonction des réponses apportées au questionnaire « soins de santé et antécédents médicaux ».

**3. DURÉE DES CONTRATS D'ABONNEMENT, DIFFÉRENTES FORMULES DE COURS COLLECTIFS A LA CARTE ET TARIFS**

**3.1 DURÉE DES CONTRATS D'ABONNEMENT**

La durée pour laquelle l’Abonné a contracté est mentionnée sur le contrat d’abonnement.

La période d’engagement minimum du contrat d’abonnement est de 1 mois.

La durée du contrat peut varier de 1 mois à 12 mois, selon le choix de l’Abonné.

**3.2. FORMULES D’ACCES A LA CARTE**

Le Client peut régler les cours/séances à l’unité ou en optant pour un forfait de 2, 3, 4, ou 10 cours.

Le forfait 2 séances ("Fondamentaux") est valable 1 mois.

Le forfait 3 séances ("Carte Flash") est valable 1 semaine.

Le forfait 4 séances ("Pack Découverte") est valable 2 mois.

Le forfait 10 séances ("Carte Éco") est valable 4 mois.

**3.3. TARIFS**

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de la signature du contrat et affichés à l’accueil du Centre. Les prix sont indiqués TVA incluse selon le taux en vigueur. Westwod se réserve le droit de reporter toute nouvelle taxe ou augmentation de taux dès leur entrée en vigueur.

Le prix mensuel convenu lors de la conclusion du contrat d’abonnement restera identique jusqu'au terme du contrat.

Dans le cas où un contrat d’abonnement se poursuivait tacitement après son terme, le tarif applicable sera celui en vigueur à la date du renouvellement du contrat. Un mois avant le terme du contrat, Westwod informera l’Abonné des nouveaux tarifs en vigueur. L’Abonné pourra décider de ne pas poursuivre le contrat (dans les conditions prévues à l’article 7.1) ou accepter par écrit l’application des nouveaux tarifs.

Les tarifs des cours à l’unité et des forfaits à la carte dépendent des cours concernés.

**4. PAIEMENT**

Les abonnements sont réglés mensuellement par prélèvement sur carte ou sur compte bancaire (SEPA) à compter de la date de signature du contrat, ou par chèque, selon le choix de l’Abonné. Pour des raisons de sécurité de paiement, Westwod doit enregistrer pour chaque Abonné une modalité de paiement par carte bancaire et une modalité de paiement SEPA.

Le Client règle les cours collectifs à la carte, en espèces ou par chèque bancaire, comptant et à l'avance. Le paiement en deux fois est possible par chèque (avec encaissement différé) pour les cartes de 10 séances Perso et Duo Coaching.

Aucun achat de cours à la carte ou par abonnement ne peut donner lieu à un remboursement (sauf en cas d’erreur de facturation).

Dans le cas où un remboursement serait nécessaire en raison d’une erreur de paiement ou de facturation, la somme due qui aurait été réglée par carte bancaire ou chèque sera remboursée à l’Abonné dans un délai de 21 jours ouvrés à compter de la réclamation.

En cas d’échec de prélèvement dû à un problème avec le mode de paiement du client (fonds insuffisants, plafond de carte atteint, carte expirée ou faisant l’objet d’une opposition, etc.), le montant des frais de transaction du paiement échoué (variable selon le mode de paiement) seront ajoutés au règlement mensuel suivant, ou à régler ultérieurement par l'Abonné.

L’Abonné s’engage à faire en sorte que les modes de paiement utilisés/communiqués à Westwod soient valides.

L’Abonné s’engage à informer Westwod de toutes modifications de leurs données bancaires.

L’Abonné peut demander la mise à jour de ses données bancaires auprès de Westwod par mail.

**5. COURS : RÉSERVATIONS ET CONDITIONS DE MODIFICATION OU ANNULATION**

Le nombre de participants étant limité, l'Abonné/le Client doit réserver à l'avance sa participation à une séance.

L’Abonné/le Client n’ayant pas réservé sa place à l’avance ne sera pas admis au cours si la capacité maximale du cours est atteinte.

Une réservation peut être annulée au plus tard 48 heures avant le début du cours pour une séance collective, et 24 heures pour une séance privée.

En cas de non-respect des délais d’annulation susmentionnés par l’Abonné, une pénalité de 15 € pour un collectif et 60 € pour un privé, sera automatiquement facturée sur son compte, dans le cas d'un abonnement.

En cas de non-respect des délais d’annulation susmentionnés par le Client, le crédit de son cours sera perdu et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

L’Abonné/le Client peut annuler une réservation directement par téléphone.

Westwod se réserve le droit d’annuler un cours ou de changer le professeur à tout moment, sans respecter de préavis. Dans la mesure du possible, les Abonnés/Clients seront informés de toute annulation dans les meilleurs délais.

Westwod se réserve le droit de modifier le planning des cours collectifs sans préavis. Dans la mesure du possible, les Abonnés/Clients seront informés d’une telle modification dans les meilleurs délais.

**6. CONTENU DES CONTRATS D'ABONNEMENT ET DES FORMULES A LA CARTE**

**6.1. CONTENU DES CONTRATS D'ABONNEMENT**

Les contrat d'abonnement ne sont actuellement pas en vigueur.

​

     **6.2. CONTENU DES FORFAITS A LA CARTE**

Les forfaits comprennent l’accès au choix :

* aux séances de « Hamac Stretch » ou « Pilates/Mobility »,
* aux séances de « Small Group Cross Training »,
* aux séances « pre-Teens », d' « APA Surpoids », d' « APA Lombalgie »,
* ou aux séances de « Perso/Duo Coaching »

**7. MODALITÉS DE RÉSILIATION / SUSPENSION / MODIFICATION**

**7.1. RÉSILIATION**

Le contrat d’abonnement ne peut être résilié avant son terme. Le prix de l’abonnement ne peut faire l’objet d’aucun remboursement.

Tout contrat d’abonnement pourra faire l’objet d’une résiliation avec un préavis d’un mois par mail (westwod@outlook.com) dont Westwod devra accuser réception, ou par courrier recommandé avec accusé de réception.

Faute de résiliation du contrat d’abonnement, le contrat se renouvellera tacitement de mois en mois pour une durée indéterminée, et ce jusqu'à la date à laquelle le client souhaitera y mettre un terme (dans les conditions expliquées ci-dessus) ou choisir un nouvel abonnement.

Les contrats d’une durée d'un mois ne se poursuivent pas par tacite reconduction.

Les cours collectifs à la carte ne seront pas prolongés ni remboursés dans le cas où le Client n'utilise pas l’ensemble des cours contenus dans le forfait. Ces forfaits à la carte sont nominatifs et incessibles.

Westwod se réserve le droit de résilier ou de ne pas renouveler une adhésion dans le cas où l’Abonné ne respecterait pas une disposition quelconque des présentes conditions générales ou du règlement intérieur.

En cas de déménagement hors du département de La Réunion, l’Abonné pourra arrêter son abonnement sur présentation d’un justificatif du nouveau domicile, et uniquement en réglant la différence de prix entre son abonnement et le prix en vigueur pour un abonnement de plus courte durée, pour les mois écoulés.

**7.2. SUSPENSION**

Dans le cas où l’Abonné est malade ou blessé et ne peut plus suivre les cours prévus dans son forfait, et sous réserves de la production d’un justificatif médical (envoi par mail avec accusé de réception de Westwod, remise en mains propres ou LRAR), les solutions suivantes pourront être mises en œuvre à compter de la date de présentation du certificat médical et non à compter de la date à laquelle il a été établi :

* Westwod peut suspendre le forfait ou l’abonnement pour une période minimale de 2 mois et maximale de 6 mois à compter de la date de la présentation du certificat médical.
* Dans le cas où l’Abonné/le Client souhaiterait reprendre avant la fin de la période de 2 à 6 mois, la reprise ne pourra être effective qu’à compter de la remise d’un certificat médical l’autorisant à pratiquer de nouveau une activité sportive.
* Dans le cas où l’état physique du Client effectuant des séances à la carte ne lui permettrait plus de participer aux cours dans une discipline correspondant à son forfait (ex. Small Group) et toujours sur présentation d’un certificat médical, la valeur des cours restants dans le forfait pourra être reportée sur un forfait d’une autre discipline (ex. APA ou Hamac Stretch) pour une même valeur.

**7.3. MODIFICATION**

L’Abonné et le Centre ne peuvent modifier leurs accords que par écrit, sous réserve des exceptions telles qu’énoncées dans le présent contrat.

**8. RESPONSABILITÉ CIVILE / DOMMAGE CORPOREL**

Westwod est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel conformément à l’article L.321-1 du Code du sport auprès de la compagnie La Prudence Créole. Cette assurance a pour objet de garantir l’Abonné contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue au titre des dommages causés à autrui du fait de l’exploitation : dommages corporels, matériels et immatériels.

La responsabilité du Centre ne pourra être recherchée en cas d’accident résultant de la part de l’Abonné/du Client de l’inobservation des consignes de sécurité ou de l’utilisation inappropriée des appareils ou autres installations.

L’Abonné/le Client est invité à souscrire une police d’assurance Responsabilité Civile personnelle le couvrant pour l’ensemble des dommages qu’il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l’exercice des activités du Centre, ainsi qu'aux biens, matériels et locaux mis à disposition par Westwod.

Conformément à l’article L.321-4 du Code du sport, Westwod informe l’Abonné/le Client de l’intérêt que présente la souscription d’un contrat d’assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

**9. VESTIAIRE**

Afin de garantir la sécurité des effets personnels de ses Abonnés/Clients, le Centre met à leur disposition des casiers individuels. Leur utilisation est obligatoire afin de ne pas laisser d'effet personnel, autre que bouteille et serviettes, encombrer l'espace de pratique et mettre en danger les pratiquants.

Il est rappelé expressément que les vestiaires ne font l’objet d’aucune surveillance spécifique.

L’Abonné/le Client reconnaît ainsi avoir été parfaitement informé des risques encourus en plaçant des objets de valeur dans des vestiaires communs.

**10. MODIFICATIONS DES COORDONNÉES PERSONNELLES**

Les changements concernant la situation personnelle de l’Abonné doivent être portés à la connaissance de Westwod.

Les frais occasionnés à Westwod du fait d’une communication tardive seront imputés à l’Abonné.

**11. DROITS À L’IMAGE**

L’Abonné/le Client donne le droit au Centre d’utiliser son image à travers des photos et des vidéos de sa personne sans contrepartie. Dans le cas où l’Abonné/le Client refuse cette utilisation, il doit en avertir le Centre au préalable au moment de la signature des Conditions Générales.

**12.PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, l’Abonné/le Client peut demander au Centre la communication des informations le concernant et les faire rectifier le cas échéant. Si l’Abonné/le Client ne souhaite pas recevoir de sollicitations commerciales de tiers, il lui suffit de le préciser au Centre.

**13. LITIGE**

Aucune condition particulière ou aucun document ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Westwod, prévaloir sur les conditions générales et le règlement intérieur.

Toute condition contraire posée par l’Abonné/le Client sera inopposable à Westwod à défaut d’acceptation expresse, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

En cas de litige entre l’Abonné/le Client et le Centre pour l’exécution du Contrat, le Centre privilégiera une solution amiable.

En cas d’échec, tout litige entre l’Abonné/le Client et le Centre sera soumis au Tribunaux de SAINT DENIS.